

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET
RÉGLEMENTAIRES ET PASSIF PRÉSUMÉ**

INTRODUCTION

1 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des
2 résultats statutaires et réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif
3 total et de la base de tarification, de même que le passif présumé.

1. ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR

4 Le tableau 1 qui suit concilie les résultats détaillés des activités réglementées
5 du Distributeur selon les conventions comptables statutaires, et les résultats
6 de ces mêmes activités selon les pratiques réglementaires.

7 L'annexe à la présente pièce présente une conciliation des produits et des
8 charges statutaires selon le format des états financiers sectoriels (pièce
9 HQD-2, document 1) et selon le format réglementaire qui reflète notamment
10 certains regroupements dictés par la Régie dans le guide de dépôt pour
11 Hydro-Québec dans ses activités de distribution.

1

TABLEAU 1 RÉVISÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS Activités réglementées Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en millions de \$)				
	RÉSULTATS STATUTAIRES	AJUSTEMENTS		RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES
		Débit	Crédit	
REVENUS	10 650,7			10 561,9
Ventes d'électricité	10 439,6	118,4 (a) 54,0 (e)	84,2 (f) 10,6 (h)	10 362,0
Revenus autres que ventes d'électricité	211,1			199,9
Facturation externe émise	101,4			90,2
<i>Revenus liés à la fourniture d'électricité</i>	83,3			83,3
<i>Autres produits</i>	18,0	11,2 (d)		6,8
Facturation interne émise	61,5			61,5
<i>Facturation interne</i>	39,1			39,1
<i>Usage interne</i>	22,4			22,4
Récupération de coûts	45,4			45,4
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	2,8			2,8
CHARGES	10 227,3			10 263,7
Charges d'exploitation	1 248,8			1 254,4
Charges brutes directes	1 136,8			1 136,8
Charges de services partagés	404,5	5,6 (b)		410,1
Coûts capitalisés	-328,7			-328,7
Frais corporatifs	36,3			36,3
Achats	7 579,2			7 702,9
Achats d'électricité	5 092,0			4 975,6
<i>Fourniture patrimoniale</i>	4 655,4		118,4 (a)	4 537,0
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarifs de gestion de la consommation</i>	436,7	2,0 (h)		438,7
Service de transport	2 487,2	240,1 (h)		2 727,3
Autres charges	910,6			794,3
Amortissement	827,8		187,4 (h)	640,4
Taxes	84,0			84,0
Reports réglementaires	(71,1)	115,2 (g)	44,1 (h)	0,0
Achats de combustible	69,9			69,9
Frais financiers / Coût du capital emprunté *	488,7	512,1 (c)	488,7 (c)	512,1
BÉNÉFICE NET	423,4			298,2

* Correspond au coût des capitaux empruntés (dette) mais ne considère pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

Éléments de conciliation

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
 - (b) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de simuler le rendement sur les actifs des fournisseurs.
 - (c) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement.
 - (d) Frais d'emprunts capitalisés portion capitaux propres comptabilisés dans les Autres produits aux résultats statutaires.
 - (e) Renversement de la provision réglementaire de 2007.
 - (f) Provision réglementaire de 2008.
 - (g) Compte de nivellement de température de 2006-2007.
 - (h) Reclassement de la rubrique statutaire "Reports réglementaires et amortissement" dans les ventes et les achats d'électricité d'un point de vue réglementaire.
- La rubrique statutaire inclut le compte de pass-on, le compte de frais reportés pour le service de transport de la charge locale et le compte de nivellement pour les aléas climatiques.

2

2. ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION

- 1 Le tableau 2 de la page suivante concilie la base de tarification du Distributeur au
- 2 31 décembre 2008 et son actif total statutaire figurant au tableau 1 de la pièce
- 3 HQD-2, Document 1.

1

TABLEAU 2

ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION Activités réglementées au 31 décembre 2008			
(en millions de \$)	Actif total	Ajustements	Base de tarification
Immobilisations en cours	270,2	-270,2	(a)
Immobilisations en exploitation			
Coût	13 658,5		13 658,5
Equipements de mesurage	572,9		572,9
Postes de distribution	61,9		61,9
Lignes aériennes de distribution	7 635,5		7 635,5
Lignes souterraines de distribution	3 229,5		3 229,5
Réseaux autonomes	935,2		935,2
Autres actifs de réseaux	23,0		23,0
Actifs de soutien	1 200,5		1 200,5
Amortissement cumulé	5 543,5		5 543,5
Equipements de mesurage	346,9		346,9
Postes de distribution	53,5		53,5
Lignes aériennes de distribution	3 087,8		3 087,8
Lignes souterraines de distribution	925,9		925,9
Réseaux autonomes	512,8		512,8
Autres actifs de réseaux	8,3		8,3
Actifs de soutien	608,3		608,3
Valeur nette	8 115,0		8 115,0
Equipements de mesurage	226,0		226,0
Postes de distribution	8,4		8,4
Lignes aériennes de distribution	4 547,7		4 547,7
Lignes souterraines de distribution	2 303,6		2 303,6
Réseaux autonomes	422,4		422,4
Autres actifs de réseaux	14,7		14,7
Actifs de soutien	592,2		592,2
Contrats Locations Acquisitions	27,0		27,0
Coût	28,7		28,7
Amortissement cumulé	1,7		1,7
Actifs incorporels (valeur nette)	446,6		446,6
Coût	696,7		696,7
Amortissement cumulé	250,1		250,1
Frais reportés	1 394,6	-109,6	1 285,0
Programmes commerciaux	3,0		3,0
Programmes en efficacité énergétique	558,7	-40,7	518,0
Actif au titre des prestations constituées	369,3		369,3
Tarif BT	93,9		93,9
Projet de raccordement de Waskaganish	63,3		63,3
Frais de développement	3,5		3,5
Frais d'entretien - Poste de départ privé	0,5		0,5
Frais reportés divers	57,3	-57,3	
Compte de nivellement pour aléas climatiques	140,7	-8,8	131,9
Frais reportés de transport	104,4	-2,8	101,6
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	118,2		118,2
Autres actifs à long terme	33,3	-33,3	
Remboursement gouvernemental	37,8		37,8
Avantages complémentaires de retraite		-216,1	-216,1
Fonds de roulement	1 830,5	-1 469,8	360,7
Encaisse réglementaire		251,0	251,0
Débiteurs	1 720,8	-1 720,8	
Matériaux, combustibles et fournitures	109,7		109,7
ACTIF TOTAL STATUTAIRE	12 273,2	-2 099,0	10 174,2

Éléments de conciliation

- (a) Les actifs en cours sont exclus de la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation.
- (b) Dans sa décision D-2008-024, la Régie demande au Distributeur de comptabiliser les coûts des programmes et activités conjoints avec l'AEÉ dans un compte de frais reportés hors base.
- (c) Ces frais reportés sont liés à la suspension de TransCanada Energy et sont exclus de la base de tarification.
- (d) Les comptes de nivellement de l'année 2007 et 2008 sont exclus de la base de tarification.
- (e) Les frais reportés de transport de l'année 2008 sont exclus de la BT.
- (f) Il s'agit de la portion à long terme des débiteurs (ententes de contribution) qui est exclue de la base de tarification.
- (g) Selon les normes comptables de présentation, les passifs ne sont pas présentés en compensation des actifs.
- (h) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*).
- (i) Les débiteurs sont exclus de la base de tarification.

2

3. PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR

1 Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés
2 financiers, faisant en sorte que la division Hydro-Québec Distribution ne dispose
3 d'aucun passif propre.

4 En outre, dans sa décision D-2003-93, la Régie de l'énergie a reconnu au
5 Distributeur une structure du capital présumée comportant 65 % de capitaux
6 empruntés et 35 % de capitaux propres, qui diffère de la structure d'Hydro-
7 Québec. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'établir un passif présumé
8 pouvant être concilié avec le passif consolidé présenté dans les états financiers
9 vérifiés d'Hydro-Québec.

10 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31
11 décembre 2008 est établi comme suit, à partir de la base de tarification :

12

13	Base de tarification réelle au 31 décembre 2008	
14	(voir HQD-4, Document 1)	10 174 205 000 \$
15	X Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
16	Passif présumé relatif aux activités réglementées	
17	de Distribution au 31 décembre 2008	<u>6 613 233 250 \$</u>

18

ANNEXE 1

CONCILIATION DES PRODUITS ET DES CHARGES STATUTAIRES SELON LE FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS SECTORIELS ET SELON LE FORMAT RÉGLEMENTAIRE

1
2
3

TABLEAU 1
CONCILIATION DES PRODUITS ET DES CHARGES STATUTAIRES SELON LE FORMAT DES
ÉTATS FINANCIERS SECTORIELS ET SELON LE FORMAT RÉGLEMENTAIRE

Conciliation des produits et des charges statutaires selon le format des é/f sectoriels et selon le format Régie	
Produits totaux é/f sectoriels (HQD-2, document 1, p.4)	10 602 M\$
+ Crédit d'intérêts- remb. gouvernemental inclus dans les frais financiers selon é/f sectoriels	3 M\$
+ Récupération de coûts inclus dans charges d'exploitation dans é/f sectoriels	45 M\$
Produits totaux selon le format Régie (HQD-2, document 2, p.3)	<u>10 650 M\$</u>
Charges totales é/f sectoriels (HQD-2, document 1, p.4)	9 657 M\$
+ Frais financiers présentés hors charges dans é/f sectoriels	486 M\$
+ Frais corporatifs présentés hors charges dans é/f sectoriels	36 M\$
+ Récupération de coûts inclus dans charges d'exploitation dans é/f sectoriels	45 M\$
+ Crédit d'intérêts- remb. gouvernemental inclus dans les frais financiers selon é/f sectoriels	3 M\$
Charges totales selon le format Régie (HQD-2, document 2, p.3)	<u>10 227 M\$</u>

4
5